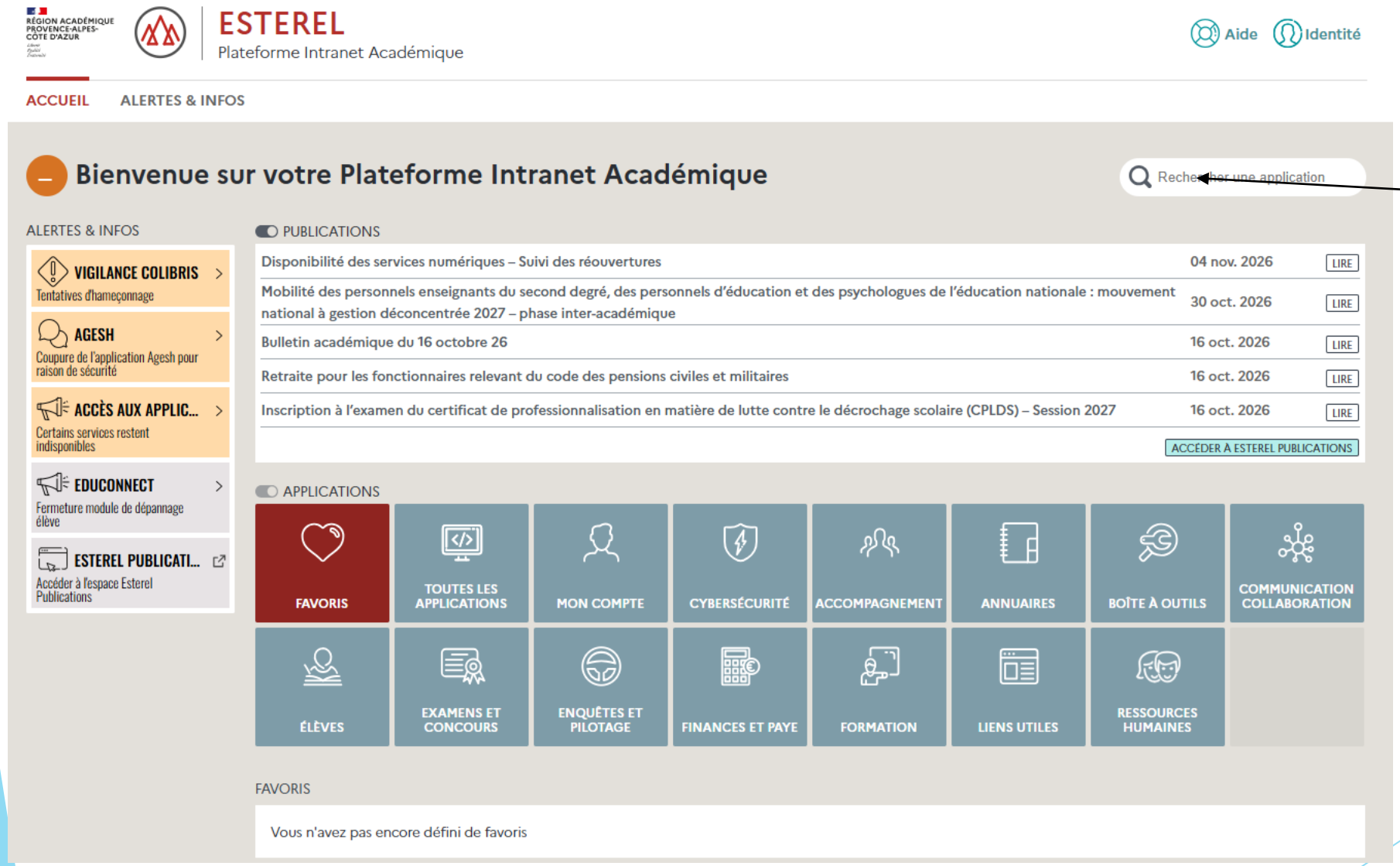
Que faire si je n’ai pas renseigné d’adresse mail de récupération ?

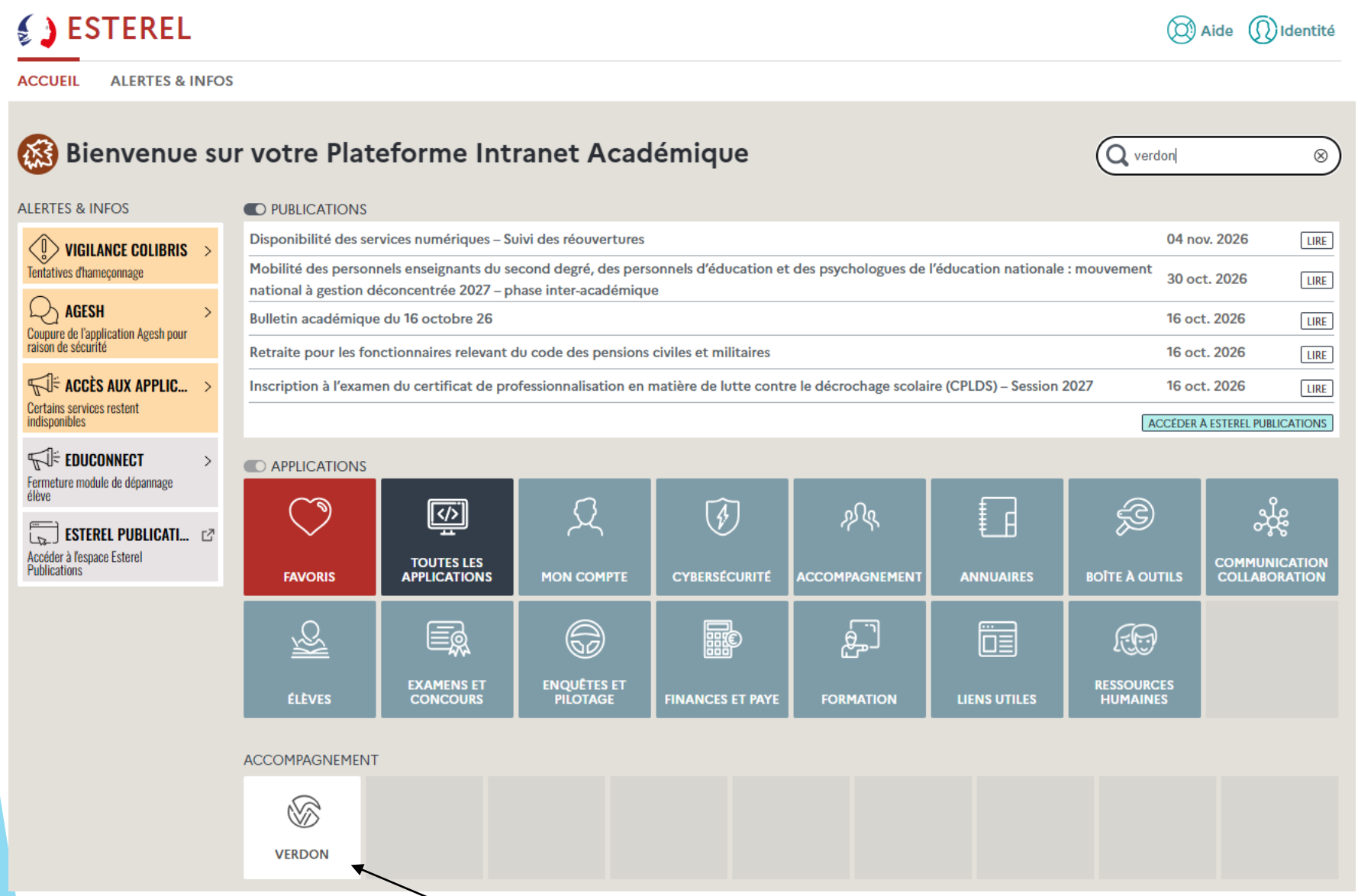
Demandez a un collègue de faire pour vous une demande VERDON.

Pour cela le collègue doit aller sur la plateforme ESTEREL avec ses identifiants de messagerie académique

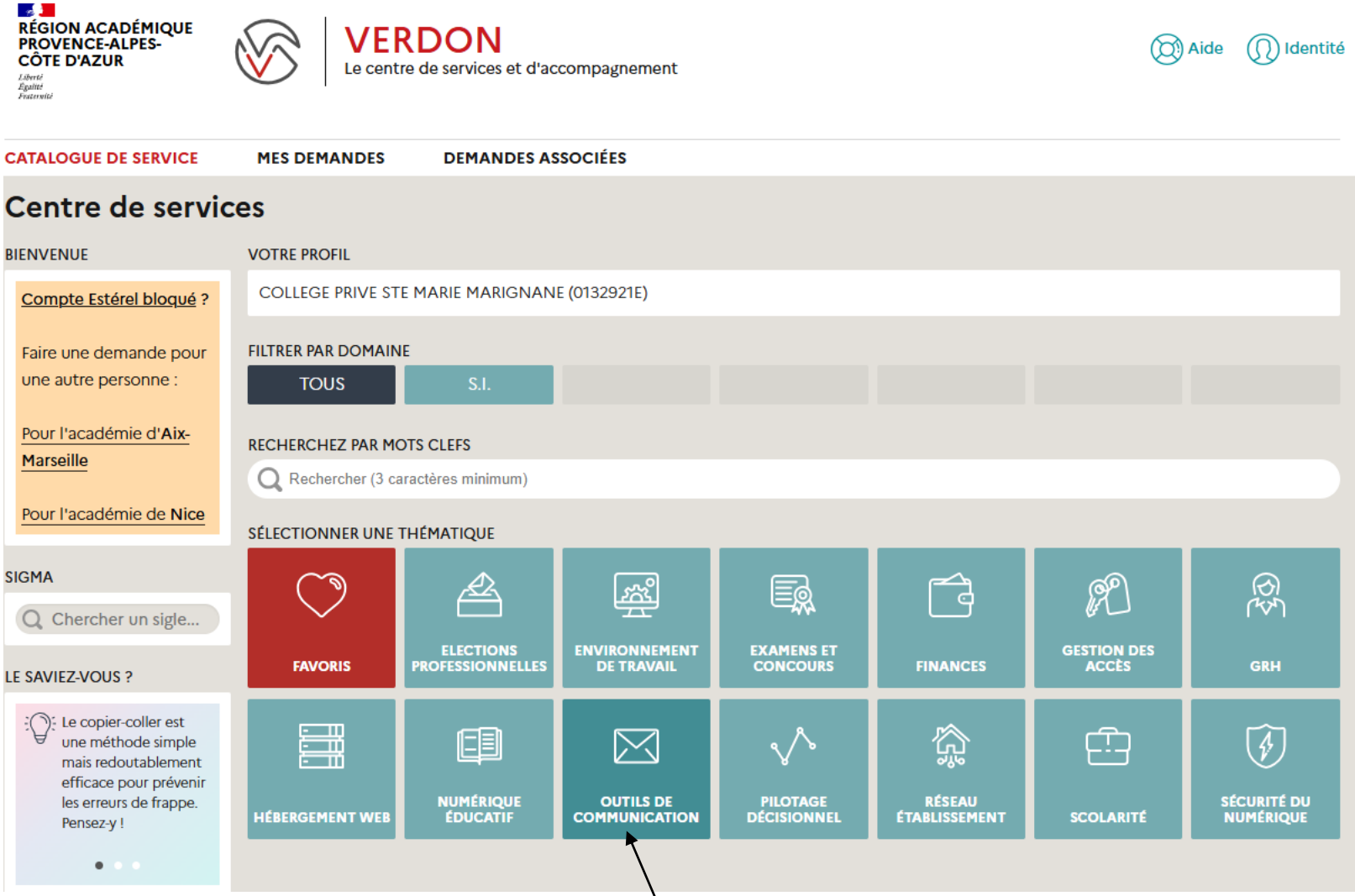
https://appli.ac-aix-marseille.fr/esterel/index



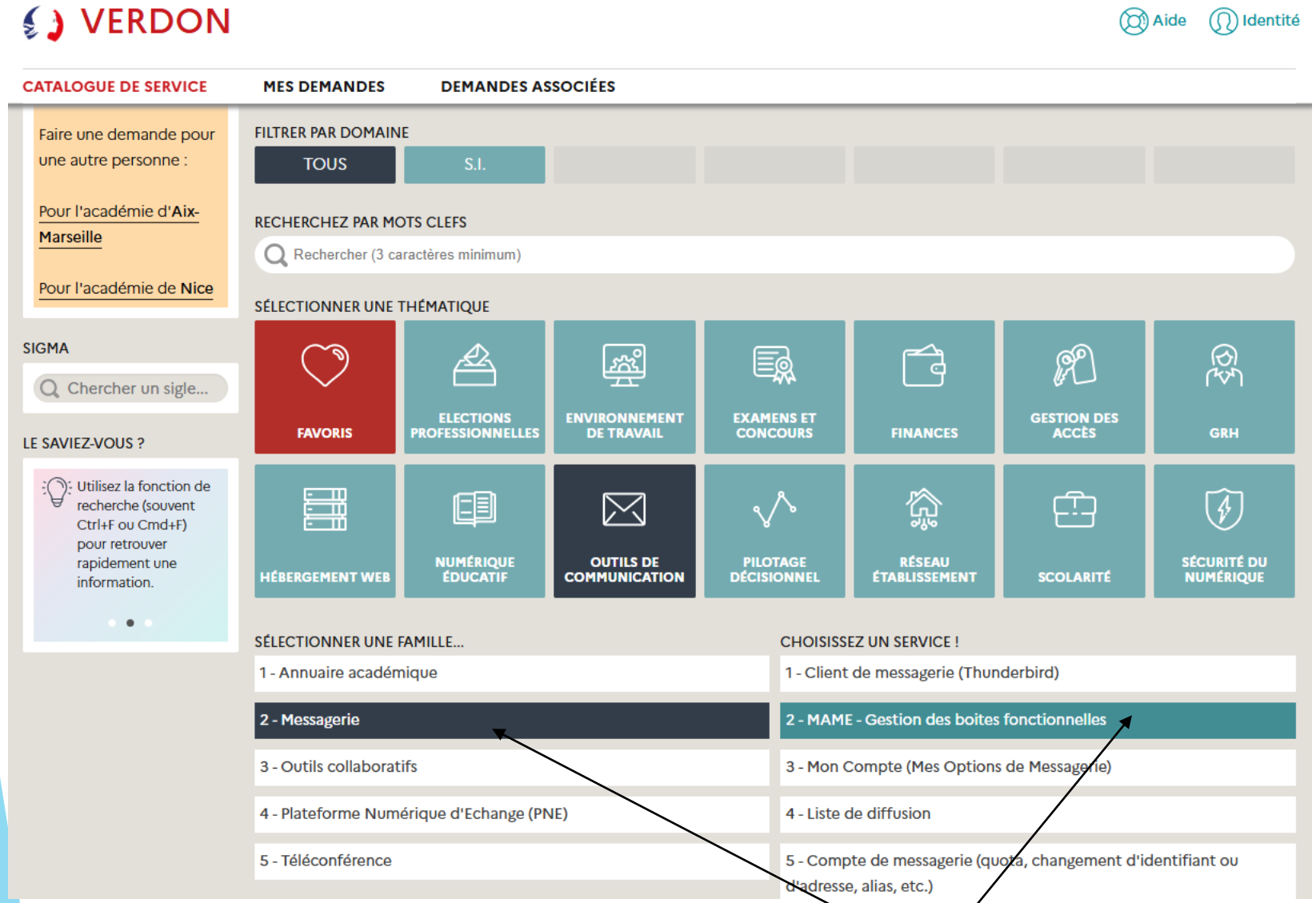
Taper VERDON dans la barre de recherche



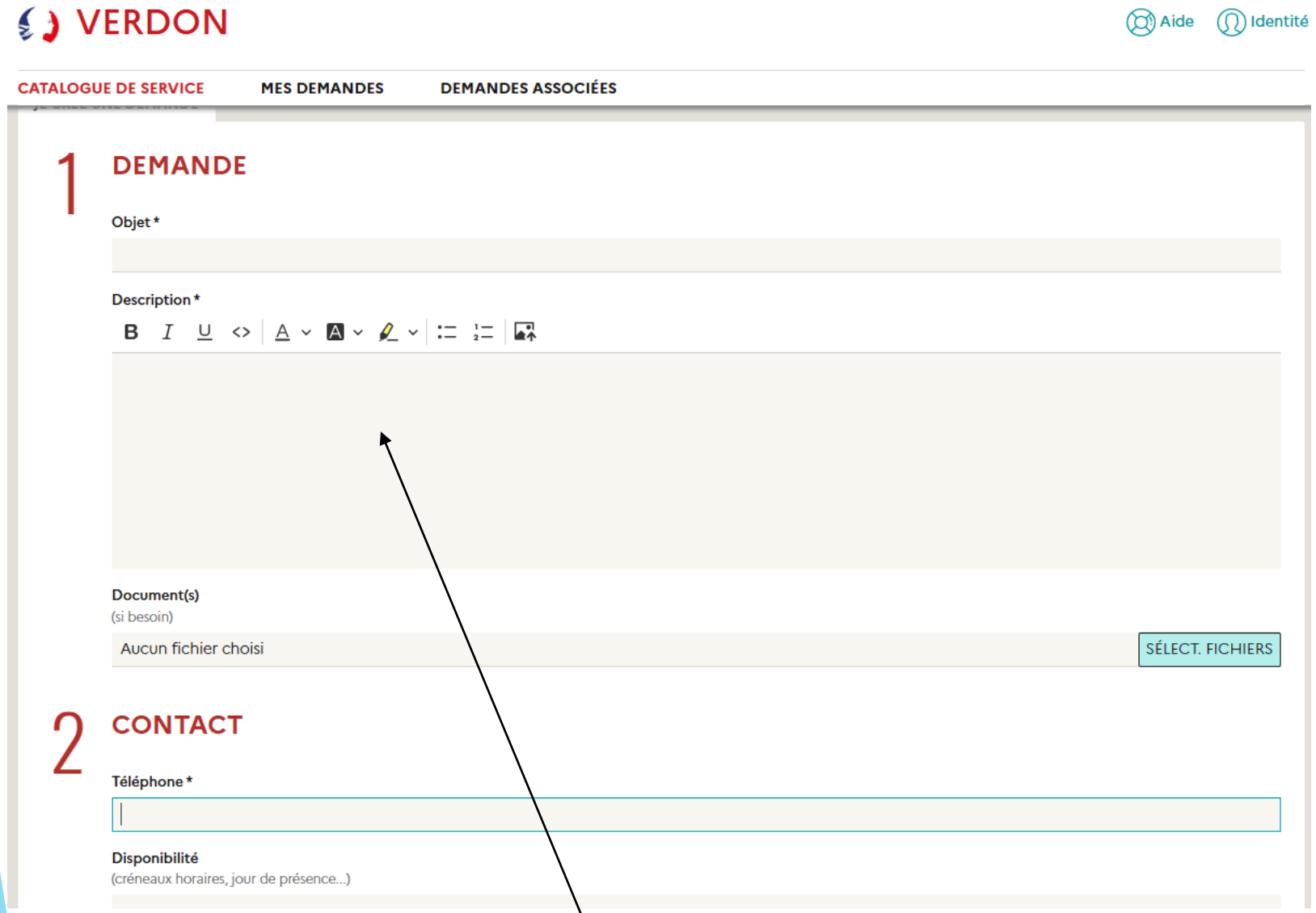
L'icone de VERDON apparait en bas de page. Cliquer dessus



Cliquer sur outils de communication



Cliquer sur Messagerie puis sur MAME gestion des boites fonctionnelles



Rédiger votre demande en donnant l'adresse mail académique du collègue bloqué

VERDON

La demande **Accès boite mail** **(R-0093587)** de - a été mise à jour avec le commentaire suivant :

Bonjour,

ATTENTION : Le mot de passe provisoire présent dans ce message est valable **7 jours**. Si vous ne le changez pas par un mot de passe personnel avant ce délai, votre compte sera de nouveau bloqué.

Le mot de passe du compte de , a été réinitialisé à la valeur NUMEN (en majuscule) suivi du numéro de la demande Verdon **0093587**

Exemple : NUMEN**0093587**
Remplacer NUMEN par la valeur en majuscule du compte concerné.

Email académique : @ac-aix-marseille.fr
identifiant :

Si vous n'avez pas connaissance de votre NUMEN il faudrait vous rapprocher de votre gestionnaire qui pourra vous le communiquer.
ATTENTION : Dès la première connexion sur Esterel, **il est important de modifier votre mot de passe**, le NUMEN n'étant pas suffisamment sécurisé.

Merci de faire cette manipulation depuis un ordinateur.
Attention, choisissez un nouveau mot de passe, ne réutilisez pas l'ancien.

Voici le lien vous permettant l'accès à la gestion de votre messagerie : Mot de passe, Message d'absence, Alias, Signature visuelle.....
Veuillez sélectionner votre Académie et cliquer sur "**Mon Compte**"
https://messagerie.region-academique-paca.fr/accueil-messagerie/

Cordialement

L'état de la demande est **Résolue**.

Vous recevez dans votre boite mail académique un message de verdon sous 24h que vous devez transmettre a votre collègue pour qu'il puisse à nouveau accéder à sa messagerie académique

N’attendez pas les derniers jours pour procéder à ces étapes!!!!

Demandez aux collègues s’ils peuvent d’ores et déjà accéder à leur messagerie.